DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de présents : 42 Nombre de représentés : 6 Nombre d'absents : 16

OBJET

AFFAIRE N°2024_174_CC_22 Rapport 2023 des mandataires - SPL Maraina représentants du TCO

Nombre de votants: 48

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 10 décembre 2024
- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 23/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h

00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Tristan FLORIANT - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

<u>AFFAIRE N°2024_174_CC_22</u>: RAPPORT 2023 DES MANDATAIRES - SPL MARAINA REPRÉSENTANTS DU TCO

Le Président de séance expose :

1) IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination: SPL MARAÏNA

Adresse: 38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul

Forme juridique : Société Anonyme

Capital Social: 16 405,948 €

Date de création de la Société : 28 janvier 2010

Président: Fabrice HOARAU

Directeur Général: Michael RIVAT

Commissaire aux comptes :

- Cabinet EXA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- Cabinet AUDITEC SA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

Rappel:

2) Evolution du Capital en 2023 : Cloture de la recapitalisation de la SPL

La recapitalisation de la SPL MARAINA lancée en 2021 se clôture donc en 2023 par :

- 2021 : La finalisation d'une première tranche d'augmentation de capital avec :
 - La souscription de la RÉGION RÉUNION à hauteur de 1.600.000 €,
 - L'entrée au capital de LA COMMUNE DU TAMPON à hauteur de 100.000 €,
- 2022 : Puis la réduction du capital par réduction de la valeur nominale de l'action de 1€ à 0,004 €,
- 2023 : Et enfin la finalisation des tranches 2 et 4 d'augmentation de capital avec :
 - La souscription de la RÉGION RÉUNION à hauteur de 500.000 €,
 - La souscription de la CASUD à hauteur de 100.000 €,
 - La souscription de la commune de SAINT-PIERRE à hauteur de 50.000 €,
 - L'entrée au capital de la CIVIS à hauteur de 100.000 €.
 - La souscription de la commune de SAINTE-SUZANNE à hauteur de 20.000 €,
 - La souscription de la commune de SAINT-PAUL à hauteur de 11.373,80 €,
 - L'entrée au capital de commune de SAINT-DENIS à hauteur de 50.000 €,
 - L'entrée au capital du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE LA RÉUNION à hauteur de 50.000 €.

ID: 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

Le nouveau capital social s'établit ainsi à 897.779,748 € réparti de le Publié le

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT CAPITAL	% CAPITAL
REGION REUNION	127 807 027	511 228,108 €	56,944%
CASUD	25 100 000	100 400,000 €	11,183%
CIVIS	25 000 000	100 000,000 €	11,139%
SAINT-PIERRE	12 643 960	50 575,840 €	5,633%
SAINT-DENIS	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SMTR	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SAINTE-SUZANNE	5 043 428	20 173,712 €	2,247%
SAINT-PAUL	2 893 450	11 573,800 €	1,289%
SAINT-ANDRE	103 634	414,536 €	0,046%
CINOR	100 000	400,000 €	0,045%
LE TAMPON	100 000	400,000 €	0,045%
SAINT-LOUIS	98 910	395,640 €	0,044%
LE PORT	76 296	305,184 €	0,034%
SAINT -JOSEPH	67 018	268,072 €	0,030%
SAINT -BENOIT	66 374	265,496 €	0,030%
SAINT-LEU	57 938	231,752 €	0,026%
LA POSSESSION	52 484	209,936 €	0,023%
TCO	50 000	200,000 €	0,022%
CIREST	50 000	200,000 €	0,022%
L'ÉTANG-SALE	26 532	106,128€	0,012%
PETITE-ILE	22 564	90,256€	0,010%
BRAS-PANON	22 056	88,224€	0,010%
SALAZIE	14 130	56,520€	0,006%
TROIS-BASSINS	13 614	54,456 €	0,006%
ENTRE-DEUX	11 426	45,704 €	0,005%
SAINT-PHILIPPE	10 060	40,240 €	0,004%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036	36,144 €	0,004%
SAINTE-ROSE	5 000	20,000 €	0,002%
TOTAL	224 444 937	897 779,748 €	100,000%

3) VIE SOCIALE

Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration se composait de 17 sièges ainsi répartis :

- 9 sièges pour le Conseil Régional
- 1 siège pour la Commune de Saint-Pierre
- 1 siège pour la CIVIS
- 1 siège pour la CASUD
- 1 siège pour la Commune de Saint-Denis
- 1 siège pour le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion
- 3 sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale

Les membres du Conseil d'Administration du 1er janvier au 29

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 23 sont :

ID: 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

Pour la RÉGION RÉUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUZE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CESARI

Pour la COMMUNE DE SAINT-PIERRE :

Denise HOARAU

Pour les représentants de l'ASSEMBLÉE SPÉCIALE :

- Benjamin THOMAS (CINOR)
- Axel VIENNE (CASUD)
- Marie Julie DIJOUX (Saint Louis)
- Henri Claude HUET (Saint Joseph)
- Victorien JUSTINE (Pl.des Palmistes)
- Jean-Bernard LATCHIMY(Bras-Panon)
- Gérald JAURES (Saint Suzanne)

Les membres du Conseil d'Administration du 29 juin au 31 décembre 2023 sont :

Pour la RÉGION RÉUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUZE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CESARI

Pour la CASUD :

Axel VIENNE

Pour la CIVIS :

Olivier NARIA

Pour la COMMUNE DE SAINT-PIERRE :

Denise HOARAU

Pour la COMMUNE DE SAINT-DENIS :

Ericka BAREIGTS

Pour ÎLE DE LA RÉUNION MOBILITÉ :

Anne-Marie PAPY

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

Pour les représentants de l'ASSEMBLÉE SPÉCIALE :

- Jean-Bernard LATCHIMY(Bras-Panon)
- Henri Claude HUET (Saint Joseph)
- Gérald JAURES (Saint Suzanne)

Membres de l'Assemblée Spéciale pour l'année 2023 :

Lors de l'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2023 a eu lieu l'élection du président de l'Assemblée Spéciale et à l'unanimité des voix présentes, *Monsieur Jean-Bernard LATCHIMY* a été élu Président de l'Assemblée Spéciale pour la période 2023-2024.

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
SAINT-BENOÎT	Michèle MARIAYE
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-ANDRE	Laurent RAMASSAMY
SAINT-LOUIS	Marie Julie DIJOUX
LE PORT	Jasmine BETON
LA POSSESSION	Maxime FROMENTIN
SAINT-LEU	Rahfick BADAT
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
BRAS-PANON	Jean Bernard LATCHIMY
PLAINE-DES-PALMISTES	Victorien JUSTINE
ETANG-SALE	Mathieu HOARAU puis Stephenson LALLEMAND à partir de l'AS du 15/11/2023 (désigné par DCM du 31/08/2023)
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
SALAZIE	Yann MAILLOT
CINOR	Benjamin THOMAS
CASUD (du 1 ^{er} janvier au 29 juin 2023 uniquement car membre permanent du CA ensuite)	Axel VIENNE
CIREST	Laurent PAPAYA
ICO	Bruno DOMEN
SAINT-PAUL	Julius METANIRE
SAINTE-ROSE	Dominique PANAMBALOM
LE TAMPON	Patrice THIEN-AH-KOON

4) FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

Dates et synthèses des conseils d'administration et des assemblées générales tenus au cours de l'année 2023

Les instances tenues au cours de l'année 2023 :

Pour le Conseil d'Administration : 6 réunions

Pour l'Assemblée Spéciale : 6 réunions

Pour l'Assemblée Générale mixte (Ordinaire et Extraordinaire) : 1 réunion

Pour le Comité Technique et d'Engagement : 8 réunions

Pour le Comité de Contrôle Analogue : 20 réunions

5) BILAN DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2023

Le montant du chiffre d'affaires pour l'année 2023 est de 1 772 K€ contre 1 726 K€ en 2022, soit une augmentation du chiffre d'affaires de 46 k€ (+3%) se répartissant de la manière suivante :

CA	PREVISIONNEL 2023	REALISE 2023 AVEC FAE	FAE 2022 FACTUREE EN 2023	FAE 2022 REPORTEE EN 2023	FAE 2023
	Montant en k€	Montant en k€	Montant en k€	Montant en k€	Montant en k€
Construction	929	997	123	390	9
Aménagement	1034	775	0	0	0
TOTAL	1963	1772	123	390	9

Par métier :

CA Réalisé	2022		2023	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Construction	999	58%	997	56%
Aménagement	727	42%	775	44%
TOTAL	1726	100%	1 772	100%

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ublié le

CC_22-DE

Par Actionnaire:

	CA 2022		ID: 974-249740101-20241227-2024_1		
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %	
Bras Panon	4	0,23%	0	0,00%	
La Possession	177	10,25%	1	0,06%	
Saint-Louis		0,00%	1	0,06%	
Saint-Joseph	-9	-0,52%	5	0,28%	
Saint-Philippe	98	5,68%	8	0,45%	
La Plaine des Palmistes	25	1,45%	11	0,62%	
Salazie	9	0,52%	13	0,73%	
Etang-Salé	16	0,93%	24	1,35%	
Saint-Pierre	56	3,24%	27	1,52%	
Petite IIe	53	3,07%	47	2,65%	
Trois Bassins	64	3,71%	48	2,71%	
Sainte-Suzanne	55	3,19%	51	2,88%	
TCO	20	1,16%	61	3,44%	
Sainte-Rose	29	1,68%	68	3,84%	
Entre-Deux	30	1,74%	79	4,46%	
CASUD	217	12,57%	449	25,34%	
TOTAL HORS REGION REUNION	844	48,90%	893	50,40%	
TOTAL REGION REUNION	882	51,10%	879	49,60%	
TOTAL	1 726	100%	1 772	100%	

L'activité 2023 a permis de confirmer les choix de restructuration et leurs effets : une structure équilibrée financièrement avec une augmentation de 3% du chiffre d'affaires malgré un effectif considérablement réduit et une productivité qui s'est nettement améliorée malgré de nouveaux départs/arrivées de personnels.

En effet, ce turn-over a influencé la production de l'année et notamment sur l'activité « construction » puisque la complexité des opérations nécessite un temps d'adaptation des nouveaux collaborateurs et un temps de prise de connaissance des dossiers et de leurs problématiques.

Malgré les difficultés à stabiliser l'équipe « construction » et la nécessité de faire monter en compétences les gestionnaires marchés, la productivité s'est améliorée au fil de l'année grâce à un meilleur encadrement puis un suivi opérationnel et contractuel plus rigoureux.

Toutefois, les difficultés déjà connues les années précédentes restent conséquentes et en particulier sur les plus anciennes opérations :

- Les modifications de programme à l'initiative des maîtres d'ouvrages ralentissant le déroulement des projets ;
- De nombreuses opérations en phase réception, Garantie de Parfaite Achèvement ou clôture pour l'activité « construction », dont la rémunération est faible durant ces phases;
- Quelques opérations en phase réception, Garantie de Parfaite Achèvement ou clôture pour l'activité « aménagement », dont la rémunération est faible ;
- L'infructuosité de certains marchés qui n'est pas valorisée à la hauteur du temps réellement passé pour la relance d'une nouvelle procédure ;
- La difficulté à conclure des avenants sur les conventions de mandat en cours pour la réalisation de missions complémentaires ou pour l'allongement de la période de suivi des travaux (essentiellement pour l'activité « construction » avec des mandats issus de la RÉGION RÉUNION).

En revanche, là où l'année 2022 prenait en compte un volume importante de la production propre grâce à une meilleure gestion de la production avec des moyens concentrés sur les opérations générant de la facturation et identifiées dans le prévisionnel.

En 2023, le chiffre d'affaires réalisé est de 1,772 M€ TTC avec un prévisionnel qui prévoyait un potentiel de CA de 1,96 M€ € TTC, soit une réalisation de plus de 90 % du prévisionnel. Les écarts entre le budget prévisionnel et le réalisé s'expliquent par les raisons suivantes détaillées ci-après et par activité.

5) RÉSULTATS FINANCIERS 2022

Pour les opérations en mandat du Territoire de l'Ouest :

3022 0031	Port de Saint-Leu	46 076,60	6 712,77	10	39 363,8	3 Abandon du projet
3023 3023	Port de Saint-Gilles	46 929,96	22 478,59	12	24 451,3	7 Temps d'attribution de la collectivité pour attribuer le marché de MOE plus long que prévu
2064	Centre animalier de l'Eperon	40 670,12	31 889,96 -	8	re	etard de la MOE dans le endu des études avec épassement du budget alloué

		2022		2023
Rémunération		1 725 659		1 772 058
Produits d'activités annexes		37 985		18 786
Sous location (local arrière)		19 355		40 062
Sous total 1 (Chiffre d'affaires)		1 782 999		1 830 906
Achat d'études et prestations de services	+3	3 400	÷	2 168
Achats fournitures	<u>3</u> 6	24 153	20	26 517
Services extérieurs	8. *	265 324	-	274 707
Autres services extérieurs	33	75 561	2	88 605
Sous total 2 (Achats consommés)	•3	368 438	-	391 997
VALEUR AJOUTEE		1 414 561		1 438 909
Subvention d'exploitation		9 333		7 667
Impôts et taxes	23	17 126	2	37 549
Charge de personnel	10 - 1	1 704 881	-	1 384 166
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	25	298 113		24 861
Autres produits		14 426		7 164
Autres charges	38	10 087	2	13 999
Sous total 5		4 339	•	6 835
Frais financier		48		2
Produits financiers				5 506
Impôts sur les sociétés		27		5
Sous total 6		48		5 506
Produits exceptionnels (5)		13 942		10 430
Charges exceptionnelles (6)	+	1 593	+	40
Sous total 7	n	12 349		10 390
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		281 424		33 922
Dotations aux amortissements et prov.	20	54 403	-	26 692
Résultat NET		335 827		7 230

COMPTE DE RÉSULTAT

Envoyé en préfecture le 27/12/2024 Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID: 974-249740101-20241227-2024_174_CC_22-DE

Le Résultat Net :

La SPL Maraina affiche ainsi au 31/12/2023 un résultat positif de 7 K€, contre – 336 K€ en 2022. Ainsi, l'exercice comptable 2023 bénéficiaire montre que la SPL Maraina est viable économiquement.

Cette amélioration s'explique par une meilleure maîtrise des coûts, mais aussi par la mise en place de sources de revenus annexes comme la sous-location des locaux débutée en 2022 ou encore, plus tardivement, la convention de partenariat mise en place avec l'organisme bancaire, et dont les effets devraient être plus significatifs en 2024.

BILAN

Les capitaux propres et les capitaux permanents

Le bilan 2023 fait ressortir des capitaux propres à 568 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 898 K€, du report à nouveau de – 337 K€ et du résultat de l'exercice de 7 K€. Le résultat positif augmente les capitaux propres mais n'est pas encore suffisant pour résorber le report à nouveau négatif.

En revanche, la réduction de capital puis l'augmentation de capital au cours du premier semestre 2023, ont permis de remonter les capitaux propres au-dessus de la moitié du capital social. Pour rappel, fin 2022, le capital social était de 4 101K€ et les capitaux propres étaient négatifs à −

320 K€

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

- Capital social :897 779,748 €
- Report à nouveau :- 329 454,15 €
- soit des Capitaux propres :568 325,589 €

Les capitaux propres sont de nouveau supérieurs à la moitié du capital social.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 02/12/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport 2023 présenté par les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la SPL MARAÏNA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président